



CNRS-INSERM
INRIA-IRD-INED
IFSTTAR-INRP

Explosion des non titulaires ITA dans la recherche Recruter les non titulaires sur postes statutaires

L'enquête intersyndicale menée en 2009 a évalué à 55 000 le nombre des non titulaires dans le secteur de la recherche et l'enseignement supérieur. Cette enquête a été analysée par un groupe de sociologues syndiqués qui en a tiré l'ouvrage : « recherche précarisée, recherche atomisée ». La précarité impacte tous les niveaux de qualification et tous les métiers, aussi bien pour les ITA que pour les chercheurs. Dans les EPST, la proportion de non titulaires est considérable. A titre d'exemple à l'Inserm, l'Administration reconnaît dans le bilan social presque 40% de précaires à la fin 2010. Au CNRS, la moitié des 13000 précaires, soit 6600 personnes occupaient en 2009 des fonctions techniques ou administratives.

La vie difficile des précaires

55% des ITA/BIATOS travaillent dans un laboratoire, les autres dans un service (d'une université ou d'un EPST).. Chez les ITA, la précarité est durable : un sur cinq a plus de 4 ans d'ancienneté. Elle concerne tous les âges : une minorité a moins de 26 ans (15%) et 27% ont 35 ans et plus. Pour eux, l'emploi précaire ne peut pas être caractérisé comme une situation d'insertion. Près de la moitié (49%) ont enchaîné plus de trois contrats au cours des cinq dernières années. Les sources de financement sont multiples, autorisant à parler d'une véritable jungle des financements. Les niveaux de salaires sont faibles. En 2009, plus d'un ITA/BIATOS sur quatre (29%) a perçu en moyenne une rémunération mensuelle inférieure à 1 250 €. Le salaire des précaires stagne. 59% n'ont connu aucune progression. Les femmes sont les plus touchées : plus souvent précaires, leur qualification est mal reconnue et leur rémunération beaucoup plus faible que celle des hommes. Elles sont deux fois plus nombreuses à vivre avec moins de 1000 € par mois. Comment mener de front maternité et vie professionnelle quand l'exacerbation de la concurrence pour obtenir un poste stable exige le sacrifice de sa vie familiale et personnelle ?

Pour les précaires le lendemain n'est pas assuré. Comment dès lors obtenir un logement, bénéficier d'un prêt, construire tout simplement sa vie quand le salaire n'est pas garanti, quand le chômage alterne aux périodes d'emploi ? L'emploi stable obtenu à l'issue d'une longue course d'obstacles pèsera durablement sur la carrière et à terme, sur le niveau de la retraite.

Le coût humain de la précarité est toujours nié.

L'aliénation professionnelle des précaires

Encore plus que pour les titulaires, la précarité se combine presque toujours à un déclassement professionnel. En moyenne très diplômés, ils et elles sont payés sous le niveau de leur diplôme. La plupart d'entre eux vit une situation professionnelle difficile : impossible de se projeter dans l'avenir à la fois personnellement et professionnellement. Pour les salariés titulaires, le travail dans des conditions stables permet d'accroître progressivement la qualification, ce qui justifie l'augmentation du salaire et permet les promotions. Pour les précaires, la multiplication des postes occupés permet peut-être une diversification des expériences professionnelles (c'est le discours de ceux qui prône la précarité) mais très rarement une progression de la qualification, difficilement transférable d'un CDD à l'autre. Ils ne peuvent participer à la vie collective du service ou du laboratoire, n'osent donner leur avis sur l'amélioration de leurs tâches. Comment s'insérer alors durablement dans son métier ? Le sens même du travail est altéré, la logique de l'épanouissement professionnel dans son métier est niée.

Le coût professionnel de la précarité n'est jamais pris en compte.

La précarité impacte les collectifs de travail

Les laboratoires ou services sont déstabilisés. Il faut former des personnels qui ne s'inséreront pas durablement dans l'objectif du collectif de travail. Dans ces conditions, il est difficile de stabiliser les techniques et les savoirs faire, et plus encore de les développer. Réalisés par des CDD successifs, combien de codes de calculs sont devenus inutilisables, combien d'expériences sont devenues ininterprétables ?

Le coût scientifique de la précarité n'est jamais évalué.

Réduire le nombre de titulaires, une politique néfaste

Les gouvernements s'appuient depuis longtemps sur la situation dégradée de l'emploi pour recruter le moins possible sur des emplois statutaires et pour augmenter les CDD. Ils développent également la sous-traitance. Dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche l'externalisation de nombreux métiers (la restauration, le ménage, l'entretien des bâtiments,...) nourrit l'augmentation de la précarité dans le privé (CDD, intérim, etc.). La RGPP créera d'autres externalisations, comme pour les métiers de l'informatique, ce qui générera d'autres emplois, souvent précaires, dans des entreprises privées.

La précarité est un pilier essentiel de la politique menée depuis la création de l'ANR et autres agences publiques de financement de la recherche privilégiant les projets scientifiques à court terme. Aujourd'hui, l'ANR à elle seule finance officiellement, environ 15000 CDD (ITA et chercheurs, soit 7000 Equivalent Temps Plein). A titre de comparaison, le CNRS a recruté, en 2010, environ 1000 titulaires (chercheurs ou ITA).

Exigeons la transformation des emplois de non titulaires en postes statutaires

Nous ne nous résignons pas à la pérennisation de l'emploi précaire. Pour combattre les CDD à répétition, dans l'Enseignement Supérieur et la recherche. Le SNTRS-CGT propose de:

- Transférer aux organismes et aux universités les crédits de l'ANR et d'autres financeurs correspondant aux salaires et à l'environnement social des emplois précaires.
- Stabiliser dans l'immédiat les non titulaires travaillant depuis plus de 3 ans, dans un organisme de recherche ou une université, quelle que soit l'origine du financement, et ouvrir des concours de titulaires « spécifiques » (réservés) .
- Promulguer un plan de création d'emplois de titulaires pour répondre à tous les besoins dans les organismes et les universités.

Le SNTRS-CGT appelle les personnels, titulaires et non titulaires à se mobiliser lors des discussions avec le ministère pour appliquer à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche les dispositions du projet de loi sur la sécurisation des parcours professionnels (dite loi Tron) qui améliorent la situation des précaires en les stabilisant dans l'emploi.

Cependant, ce projet de loi ne permettra de régler qu'un nombre limité de situations de précarité. Elle étend les CDI au détriment de l'emploi statutaire. Il faudra poursuivre la mobilisation jusqu'à l'obtention d'un plan de créations de postes pour une titularisation de tous les non titulaires

ADMINISTRATIFS CHERCHEURS INGENIEURS TECHNICIENS	J'adhère au S.N.T.R.S-C.G.T
THESARDS REJOIGNEZ UN SYNDICAT <i>Intercatégoriel Indépendant Démocratique Unitaire</i>	
NOM : _____ Prénom : _____	
Corps et grade : _____	
Adresse du labo ou service : _____	
Téléphone : _____ Fax: _____	
Courrier Electronique : _____	
SNTRS-CGT 7, rue Guy Môquet 94801 VILLEJUIF Tél. 01 49 58 35 85 -Fax 01 49 58 35 33 -Mèl : sntrscgt@vjf.cnrs.fr web : http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr	